EN CAS DE VENTE OU ACHAT D'UN YACHT EQUIPE GMDSS

Petit à petit les équipement DSC prennent du poids et les cours pour obtenir un certificat SRC sont largement suivis.

Le canal 16 VHF que nous avons tous suivi à bord antérieurement n'est cependant pas encore totalement passé aux oubliettes :

l'OMI (Organisation Maritime Internationale) a récemment décidé que les navires continueraient l'écoute sur cette voie pour permettre des communications avec les navires non-SOLAS et des communications passerelle-passerelle entre navires SOLAS. Il n'a pas encore été fixé de date pour enterrer définitivement l'usage du canal 16 comme canal de veille.

En Grande Bretagne, les centre de coordination des Garde-côtes de sa gracieuse Majesté continuent leur garde sur le 16 au moyen de haut-parleurs, comme dans d'autres pays.

Il est cependant largement recommandé aux navigateurs d'effectuer leurs appels de détresse et de routine en utilisant une VHF-DSC.

Chaque station GMDSS se voit attribuer un numéro spécifique, le MMSI. Cela veut dire que toute détresse émise par une telle station donnera automatiquement son numéro de code et peut ainsi être clairement identifiée.

Il est donc particulièrement important, en cas de vente ou d'achat d'un yacht équipé GMDSS de vérifier que l'ancien MMSI a bien été radié en même temps que le certificat de pavillon.

Cela signifie que <u>physiquement</u> il doit être procédé à l'effacement du MMSI, ce qui ne peut être fait que chez un concessionnaire équipé ou auprès du fabricant.

Il nous a en effet été rapporté l'exemple d'un propriétaire de bateaux qui a oublié d'effectuer une telle démarche.

Plusieurs années après la vente du navire, une détresse a été déclenchée par la station GMDSS concernée.

Bien entendu, elle a abouti au pays d'enregistrement du yacht et de son MMSI. Branle-bas de combat pour constater après passablement de recherches que le yacht avait été vendu à l'étranger et que le nouveau propriétaire, tout comme l'ancien, n'avaient rien fait dans le sens voulu.

Pour que vous ne soyez pas concerné et réveillé à 02:00 du matin par un appel concernant votre MMSI, n'oubliez donc pas, en cas de vente ou d'achat d'une station GMDSS de vérifier que votre numéro de code d'identification a bien été changé ou annulé.

Ceci aussi appartient au bon sens du marin.